

Décision

Générale

colonial

Décision n° 62-438-1933 Passage.

n° 62-438-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mai 1933

Numéro JO

n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro

31 mai 1933

TEXTE INTÉGRAL

une permission de trente jours, valable à compter du 20 mai 1933, pour en jouir dans la colonie, a été accordée à M. Gnanadicom (Etienne), contrôleur des P. T. T.